



A retenir

CICADELLE VERTE	Attention les populations larvaires sont en hausse et les grillures bien visibles.
VERS DE LA GRAPPE	Le 3 ^{ème} vol débute doucement cette semaine. Il devrait être étalé.
OÏDIUM	Restez prudents sur parcelles sensibles.
FLACESCENCE DOREE	T3 : 22 juillet au 5 août

Liens vers des documents disponibles au téléchargement :

- [Liste des produits de biocontrôle](#)
- [Lien vers l'arrêté régional DRAAF](#)

METEO

Faits marquants de la semaine écoulée

La période du 20 au 27 juillet a encore été sèche.

Prévision pour la période du 29 juillet au 4 août

La fin de semaine s'annonce chaude. Pensez à arroser les complants !

	Mer 29	Jeu 30	Vend 31	Sam 1	Dim 2	Lun 3	Mar 4
Températures	18-33	18-38	20-41	20-34	19-30	17-28	15-30
Tendances							



Véraison sur Côt - 20 juillet 2020

Photo Vinovalie

STADES PHENOLOGIQUES

Les premiers grains vérés sont observés depuis le 15 juillet. Les parcelles de Merlot et Côt sont maintenant à « mi-véraison ».

Directeur de publication :

Denis CARRETIER
Président de la Chambre
Régionale d'Agriculture
d'Occitanie
BP 22107
31321 CASTANET
TOLOSAN Cx
Tel 05.61.75.26.00

Dépôt légal : à parution
Comité de validation :
Chambre d'agriculture du
Lot, Chambre régionale
d'agriculture d'Occitanie,
DRAAF Occitanie,
SODEPAC, Vinovalie Cave
des Côtes d'Olt

ÉCOPHYTO
RÉDUIRE ET AMÉLIORER
L'UTILISATION DES PHYTOS

Action du plan Ecophyto pilotée
par les ministères en charge de
l'agriculture, de l'écologie, de la
santé et de la recherche, avec
l'appui technique et financier de
l'Office français de la Biodiversité

MILDIOU (*Plasmopara viticola*)

• Situation au vignoble

La situation n'a pas évolué cette semaine.

Globalement, la situation est saine. Toutefois, on recense quelques parcelles touchées.

Évaluation du risque : Les symptômes sur grappes sont présents essentiellement sur Merlot. Il faut rester vigilant sur les parcelles très touchées.

La véraison progresse et le temps s'annonce chaud et sec. Toute intervention devient inutile.

Mesures prophylactiques : En présence de symptômes sur jeunes feuilles, un rognage léger peut permettre de limiter l'évolution du champignon en empêchant les repiquages vers le bas de la végétation.

BLACK ROT (*Guignardia bidwellii*)

• Situation au vignoble

La situation évolue peu.

Évaluation du risque : La véraison est enclenchée dans de nombreuses situations et la semaine s'annonce sèche. La vigilance peut donc être relâchée.

OÏDIUM (*Erysiphe necator*)

• Situation au vignoble

L'observation d'oïdium sur baies n'est pas rare mais les dégâts restent sporadiques.

Évaluation du risque : Les symptômes sont facilement observés.

Sur parcelle saine, la période de risque est dépassée et la protection peut être stoppée.

Sur parcelle présentant des symptômes, il faut encore rester vigilant afin de limiter la propagation du champignon.

Mesures prophylactiques : Favoriser l'insolation et l'aération des grappes car l'oïdium est sensible aux UV. Vous pouvez notamment pratiquer l'effeuillage.

Techniques alternatives : L'utilisation de moyens de bio-contrôle est possible et efficace. Liste des produits de bio-contrôle : <https://ecophytopic.fr/proteger/liste-des-produits-de-biocontrôle>

VERS DE LA GRAPPE (*Lobesia botrana*)

• Situation au vignoble

Au vignoble, des perforations de G2 sont observées. Les captures ont repris.

• Données de la modélisation (LOB - IFV)

Les stades modélisés varient de la nymphose au début du 3^{ème} vol selon la précocité des secteurs.

Évaluation du risque : Le vol de G3 débute. Le dépôt des premières pontes devrait être effectif d'ici 5 à 7 jours.

Seuil indicatif de risque en fin de G2 :

- 10 perforations pour 100 grappes
- 5 perforations pour 100 grappes (en confusion)

CICADELLE VERTE *(Empoasca vitis)*

- **Situation au vignoble**

Les populations larvaires sont présentes en quantité importante. Des grillures sont observées.

Évaluation du risque : Surveiller les niveaux des populations larvaires. Il faut maintenir un feuillage fonctionnel jusqu'à la récolte.

Seuil indicatif de risque : 100 larves pour 100 feuilles

Mesures prophylactiques : L'application d'argile comme barrière physique est à mettre en place avant l'installation significative des populations.

FLAVESCENCE DOREE *(Scaphoideus titanus)*

- **Situation au vignoble** : Des pieds flavescents sont observés.

Évaluation du risque : Les dates d'intervention sont fixées par arrêté préfectoral :

T1	du 1 ^{er} au 15 juin	Terminé
T2	en conventionnel : 15 jours après le T1 (16 au 30 juin) en AB : 10 jours après le T1 (11 au 25 juin)	Terminé
T3	en conventionnel : à réaliser sur les populations adultes, (dates à préciser ultérieurement) en AB : 10j après le T2 (21 juin au 5 juillet)	22 juillet au 5 août Terminé

Le T3 est obligatoire pour :

- les parcelles de vigne-mères
- et toutes les parcelles de vigne sur les communes de Mercuès, Pradines et Parnac.

Dans tous les autres cas, sa réalisation est soumise à l'analyse de risque et est conseillée si : présence de foyers (parcelle à plus de 20%) dans l'environnement des parcelles lors de la prospection 2019 (ou antérieurement), présence de friches de vigne dans l'environnement proche, présence de pieds FD dans la parcelle...

Mesures prophylactiques : Les larves de cicadelle se trouvent de manière préférentielle sur les pampres. Afin d'améliorer la gestion de ce vecteur, il est important d'avoir épampré les ceps avant toute intervention.

AUTRES OBSERVATIONS

- **Maladies du bois** : de nombreux cas sont signalés, notamment sur Merlot. Les formes sévères sont de plus en plus nombreuses.

Prochain BSV, le mardi 4 août 2020

REPRODUCTION DU BULLETIN AUTORISEE SEULEMENT DANS SON INTEGRALITE (REPRODUCTION PARTIELLE INTERDITE)

Ce bulletin de santé du végétal a été préparé par l'animateur filière viticulture de la Chambre d'Agriculture du Tarn et élaboré sur la base des observations réalisées par la Chambre d'Agriculture du Lot, SODEPAC, Vinotalie Cave des Côtes d'Olt et les agriculteurs observateurs.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La CRA d'Occitanie dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base des observations qu'ils auront réalisées et en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.